

Décision

Générale

colonial

Décision n° 643 du 3 juin 1949

n° 643

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Nouh Abriille, infirmier auxiliaire 6e échelon, à salaire journalier, en service à l'hôpital colonial, est admis à solde mensuelle pour compter du 1er juin 1949.